

Rapport d'analyse Page 1 / 3
 Edité le : 18/02/2025

MAIRIE DE MONTRIOND

 Chef-Lieu
 74110 MONTRIOND

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA25-2355	Analyse demandée par :	ARS DD de HAUTE SAVOIE
Identification échantillon :	SLA2502-2841-1		
Doc Adm Client :	ARS74		
UGE :	0204 - MONTRIOND		
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE MONTRIOND		
Nom de l'installation :	PRINCIPALE DE MONTRIOND	Type : UDI	Code : 002392
PSV :	0000005291		
Point de surveillance :	LA GLIÈRE		
Localisation exacte :	Mr Neuraz - 63 route de la dranse - robinet cuisine		
Département/Commune :	74 / MONTRIOND		
Nature :	Eau de distribution		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement : CP	Type de visite : D2	Type Analyse : D1D2	
Prélèvement :	Prélevé le 05/02/2025 à 09h50	Réceptionné le 05/02/2025 à 16h19	
	Prélevé et mesuré sur le terrain par le sous-traitant LIDAL		
	Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 05/02/2025 à 16h43

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	0	mm/48h	Relevé terrain				
Mesures sur le terrain							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Relevé terrain				
Chlore libre (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			
Chlore total (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	240	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200 1100	
Odeur (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C			
pH (in situ)	8.20	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9	

SAVOIE ANALYSES

Rapport d'analyse Page 2 / 3

Edité le : 18/02/2025

Identification échantillon : SLA2502-2841-1

Destinataire : MAIRIE DE MONTRIOND

Doc Adm Client : ARS74

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	7.4	°C	Méthode à la sonde	Méth. Interne PVT-MO-015			25
Température de mesure du pH (in situ)	N.M.	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Analyses microbiologiques							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			0 #
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Caractéristiques organoleptiques							
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C			15
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C			
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	244	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
pH	8.1	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5		9 #
Température de mesure du pH	19.2	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2 #
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1			0.10 #
Nitrites	< 0.03	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.5		#
Métaux							
Antimoine total	< 0.5	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#
Cadmium total	< 0.1	µg/l Cd	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Chrome total	< 0.5	µg/l Cr	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	50		#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			200 #
COV : composés organiques volatils							
Solvants organohalogénés							
Chlorure de vinyle (*)	< 0.10	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.50		
Epichlorhydrine (*)	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.10		
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
1-méthyl naphthalène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
2-méthyl fluoranthène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
2-méthyl naphthalène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			

SAVOIE ANALYSES

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 18/02/2025

Identification échantillon : SLA2502-2841-1

Destinataire : MAIRIE DE MONTRIOND

Doc Adm Client : ARS74

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Acénaphthène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Acénaphthylène (*)	< 0.005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (a) anthracène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (a) pyrène (*)	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010		
Benzo (b) fluoranthène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (ghi) pérylène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (k) fluoranthène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Chrysène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Dibenzo (a,h) anthracène (*)	< 0.00001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Fluorène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Indéno (1,2,3 cd) pyrène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Phénanthrène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Pyrène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Somme des 4 HAP quantifiés (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.10		
Composés divers							
Divers							
Acrylamide (*)	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.10		

(*)bv : réalisé sur site : Bonneville

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.*La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation*Aucéanne MIRAMONT
Responsable adjointe laboratoire